



MISE EN SERVICE DE NOUVELLES COLONNES ENTERRÉES DE TRI DES DÉCHETS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

4 OCTOBRE 2021

La Communauté de communes vient d'installer des colonnes enterrées destinées à la collecte des emballages-papiers et du verre en apport volontaire à Beauchamps, Folligny, Saint-Jean-des-Champs et Saint-Pierre-Langers pour faciliter le geste de tri.



Les travaux viennent de s'achever.

Les habitants des communes de Beauchamps, Folligny, Saint-Jean-des-Champs et Saint-Pierre-Langers vont pouvoir désormais déposer plus facilement leurs emballages, papiers et verre dans des conteneurs enterrés de tri.

Beauchamps : 2 colonnes emballages/papiers et une colonne de verre sur le parking du court de tennis. [+ un autre point de tri aérien existant sur la commune]

Folligny : 3 colonnes emballages/papiers et une colonne de verre sur le parking du cimetière, en remplacement d'un point de tri aérien

Saint-Jean-des-Champs : 4 colonnes emballages/papiers et 2 colonnes de verre à côté de la salle polyvalente, en remplacement d'un pont de tri aérien

Saint-Pierre-Langers : 2 colonnes emballages/papiers et une colonne de verre à côté du cimetière [+ un autre point de tri aérien existant sur la commune].

Les avantages des conteneurs enterrés d'apport volontaire

- Meilleure intégration dans le paysage
- Facilité de tri et dépôt sans effort (juste un clapet à pousser)
- Accessibilité pour tous, y compris les personnes à mobilité réduite
- Utilisable 7 jours/7, 24 h/24

Que mettre dans la colonne de verre ?



Bouteilles et flacons en verre, vidés, sans bouchon ni capsule

Pots et bocaux, vidés et sans couvercle

Que mettre dans la colonne des emballages / papiers ?



Bouteilles [eau, lait, jus de fruits, huile...]

Briques alimentaires et cartonnettes [lait, soupe, jus de fruits...]

Emballages métalliques [aérosols chantilly, laque, mousse coiffante, déodorant, barquettes alu, boîtes de conserve, canettes...]

Journaux, magazines, papiers [cahiers avec spirales, publicité, annuaires, enveloppes...]

Bidons [lessive, produits ménagers]

Flacons en plastique [produits d'hygiène, mayonnaise, ketchup...].

Des points de tri favorisant la propreté

Les colonnes seront collectées en fonction du remplissage.

Les dépôts sauvages de déchets au pied ou autour des conteneurs enterrés sont interdits. Cela pose de réels problèmes de salubrité, de dégradation de l'espace public et de l'environnement, notamment quand les déchets se dispersent par temps de vent.

Poursuite des installations de colonnes enterrées dans le secteur Hayland

Après ces quatre communes, la Communauté de communes continuera de déployer des conteneurs enterrés en secteur rural dans les communes d'Equilly, La Haye-Pesnel, La Lucerne d'Outremer, La Mouche en 2022.
